

## DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION Crèches Coteaux Bellevue

! Cette demande n'est pas une inscription définitive. !

Seuls les habitants de la communauté de communes des Coteaux Bellevue peuvent procéder à une pré-inscription : Labastide Saint-Sernin, Montberon, Pechbonnieu, Saint-Loup-Cammas, Saint-Geniès-Bellevue, Castelmaurou, Rouffiac-Tolosan.

### LE CHOIX DE LA STRUCTURE

Une seule pré-inscription suffit. Vous pouvez choisir de une à cinq structures. Si vous êtes amenés à sélectionner plus d'un établissement ci-dessous, veillez à les numéroter par ordre de préférence. *Le ou les vœux de structure relève(nt) d'une démarche qui nécessite une analyse de vos besoins et de votre organisation familiale.*

Crèche AU MONT DOUDOU | Montberon - Directrice : Madame ALIBERT - 35 places  
Rue Lucie Aubrac - 09 79 71 61 28 - creche.aumontdoudou@orange.fr

Crèche LES CANAILLOUS | Pechbonnieu - Directrice : Madame BRIEUSSEL - 35 places  
Chemin de Labastidole - 05 61 35 75 47 creche.pechbonnieu@orange.fr

Crèche LES BOUT'CHOU | Saint-Loup-Cammas - Directrice : Madame ROUGÉ - 35 places  
3 Allée de la Salle des Fêtes - 05 61 35 99 21 - creche.saint-loup@wanadoo.fr

Crèche UNE SOURIS VERTE | Saint-Geniès-Bellevue - Directrice : Madame PASSERIEUX - 30 places  
1 Rue des écoles - 05 61 35 94 19 - creche.st-genies@orange.fr

Crèche LES PITCHOUNETS | Rouffiac-Tolosan - Directrice Madame DUTRON - 39 places  
Chemin du Cros - 05 61 76 13 08 - lespitchounets@cc-coteauxbellevue.fr

### DE LA PRE-INSCRIPTION À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

- Le dossier est à votre disposition sur le site internet de la communauté de communes : [www.cc-coteauxbellevue.fr](http://www.cc-coteauxbellevue.fr) ou à récupérer auprès de la direction d'une des crèches du territoire.
- Retournez impérativement le dossier par mail auprès de l'établissement qui constitue votre choix n°1 et avant le 31 janvier, date de la principale commission d'attribution du printemps. N'oubliez pas de joindre à votre dossier un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
- La commission d'attribution des places en crèches se réunit au printemps pour examiner l'ensemble des dossiers en vue de la rentrée de septembre. Des commissions intermédiaires sont organisées en fonction des places libérées en cours d'année. La réponse vous sera exclusivement communiquée par courrier.

→ En cas d'avis favorable, un rendez-vous avec la directrice vous permettra de finaliser les formalités d'inscription.

→ En cas d'avis défavorable, votre demande peut être maintenue sur la liste d'attente en vue de la prochaine commission, en cochant la case suivante :

Nous vous rappelons que le Relais Petite Enfance peut vous accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil individuel, auprès des assistantes maternelles indépendantes du territoire :  
09 64 14 32 95 - [rpe@cc-coteauxbellevue.fr](mailto:rpe@cc-coteauxbellevue.fr)

\* J'autorise la directrice de l'établissement à consulter les informations CAF via le portail CDAP. Afin de procéder au calcul des tarifs horaires correspondant à ma situation familiale (ressources N-2, quotient familial, adresse postale...)



## ENFANT

Nom :	Prénom :
Date de naissance : ..... / ..... / .....	ou Naissance prévue : ..... / ..... / .....
Nombre d'enfant(s) à charge :	Mode de garde actuel :
Date souhaitée d'entrée a la crèche : ..... / ..... / .....	

### PARENT RESPONSABLE 1

### PARENT RESPONSABLE 2

Nom / Prénom :	Nom / Prénom :
Date de naissance : ..... / ..... / .....	Date de naissance : ..... / ..... / .....
Lieu de Naissance :	Lieu de Naissance :
Adresse :	Adresse :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :
Employeur (Nom et adresse) :	Employeur (Nom et adresse) :

\* N° d'allocataire CAF :

Ressources du foyer (revenu fiscal sans abattement N-2) :

Situation familiale :  Mariés  Pacsés  Divorcés  Union libre



## ACCUEIL SOUHAITÉ

<input type="checkbox"/> ACCUEIL RÉGULIER	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

### ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel s'adresse aux parents qui ont des besoins ponctuels. L'enfant est accueilli selon les disponibilités de l'établissement. Le nombre d'enfants accueillis de manière occasionnelle est limité et fait l'objet d'une évaluation de chaque responsable.

Fait à .....

La directrice,

Le ..... / ..... / .....

Responsable légal,